

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2015

DELIBERATION N° DEL013-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150330-DEL013-15-DE
Date de télétransmission : 07/04/2015
Date de réception préfecture : 07/04/2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 mars 2015 s'est réuni à la
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C.
TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSEY, J. FABBRO, J-P. GABBERO,
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 30/03/15)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Y. BOUCLIER en date du 30/03/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à P. VERRI en date du 30/03/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Daniel FINAZZO

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'année 2014 sur le budget
principal de l'année 2015.**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au conseil municipal de
procéder à une reprise anticipée du résultat 2014 des sections de fonctionnement et
d'investissement du budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître un excédent de 1 345 147,41 € pour la
section de fonctionnement et un excédent de 365 307,52 € pour la section d'investissement.

○ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2014 : 7 916 956,92 €

Recettes 2014 : 8 973 144,04 €

Excédent de l'exercice 2014 : 1 056 187,12 €

Excédent de clôture 2014 : 1 345 147,41 €

○ **Section d'investissement**

Dépenses 2014 : 3 785 168,90 €

Recettes 2014 : 4 865 613,12 €

Excédent de l'exercice 2014 : 1 080 444,22 €

Excédent de clôture 2014 : 365 307,52 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2014 en dépenses : 1 056 222,54 €,
- d'affecter la somme de 690 915,02 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et de l'excédent de clôture d'investissement,
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2014 soit 654 232,39 €,
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2014 soit 365 307,52 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2014 pour le budget principal de la ville de 2015.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 mars 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI